



وزارة الداخلية واللامركزية
Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation

جهة نواكشوط

Région de Nouakchott

لجنة إبرام الصفقات

Commission de passation des marchés publics

الرئيس

Le Président

Nouakchott, le 05 NOV 2025 نواكشوط في

N° _____ الرقم

131-2025

Avis d'attribution définitive

- Considérant l'article 71 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022 portant application du Code des marchés publics ;
- Considérant le procès-verbal d'attribution provisoire n°03-CPMP-RN-2025 publié le 04 Août 2025 relatif à l'examen et à l'approbation du rapport d'analyse des offres du dossier de la DP n°1 -CPMP-RN-2025 portant sur le suivi et le contrôle des travaux de construction du monument de la Notion à Nouakchott
- Considérant le procès-verbal n°22-CPMP-RN-2025 du 22/10/2025 ;
- Vu la lettre n°00001166 de la Présidente de la Région de Nouakchott en date du 05 Novembre 2025 notifiant le marché et transmettant trois exemplaires originaux ;
- L'attribution provisoire précitée devient attribution définitive.

Dispositions reprises :

Décisions :

Après examen du rapport d'évaluation des offres relatif à la **Demande de Proposition n° 01-CPMP-RN-2025**, ayant pour objet le **recrutement d'un bureau de suivi et de contrôle des travaux de construction du Monument de la Nation à Nouakchott**, la **Commission de Passation des Marchés Publics de la Région de Nouakchott** a approuvé ledit rapport et a mis en exergue les éléments suivants :

- Soumissionnaires exclus au stade de l'évaluation des propositions techniques :

Il s'agit des soumissionnaires ayant obtenu une note globale inférieure à 75 %. Les motifs de leur rejet sont présentés dans le tableau ci-après :

Soumissionnaire	Motifs de rejet	Note Globale / 100
Groupement Plan Libre - 2M2D	• Expérience générale : absence de références relatives à la réalisation de bâtiments de grande hauteur. • Plan de travail : présenté de manière très sommaire, sans détail suffisant. • Références techniques : les attestations fournies concernent essentiellement des travaux de construction de puits, de canalisations et d'ouvrages d'assainissement, sans lien direct avec l'objet du marché. En ce qui concerne le personnel, les CV fournis ne sont pas conformes aux exigences stipulées dans l'additif de la DP. • Le profil de l'ingénieur en fluides ne répond pas aux critères requis. • Aucun ingénieur en énergétique n'a été proposé. • L'ingénieur en électricité présente une expérience limitée dans le domaine électrique proprement dit, avec un parcours davantage orienté vers les énergies renouvelables ; par ailleurs, il occupe actuellement un poste dans un laboratoire de recherche en énergie. • Aucun élément relatif au transfert de connaissances n'a été mentionné dans l'offre.	37,528571 

Groupeement ESABR / TMT Consult / AUCEP	- Approche méthodologique : la phase 1 est peu détaillée, la phase 2 reste sommairement présentée, tandis que seule la phase 3 est bien développée. - Conformité au personnel exigé : le groupeement n'a pas respecté les consignes de l'additif en matière de composition de l'équipe. Le profil proposé pour l'ingénieur en fluides ne répond pas aux exigences, et aucun ingénieur en énergétique n'a été présenté.	61,142857 
--	---	---

Les propositions des Soumissionnaires ci-dessus ont été jugées non-conformes.

➤ **Les Soumissionnaires retenus suite à l'évaluation des propositions techniques :**

Il s'agit des soumissionnaires ayant obtenu une note globale supérieure ou égale à 75 % (voir tableau ci-dessous).

Soumissionnaire	Note totale obtenue / 100
Groupeement MOSAIQUE / AM International / BCC	75,785714

Groupement AIC / OMEGA / AGREBAT

75,664286

Les propositions des Soumissionnaires ci-dessus ont été jugées conformes.

- **Attributaire retenu à l'issue de l'évaluation finale des propositions financières :**
Les résultats de l'évaluation finale, après intégration des offres financières, se présentent comme suit :

Soumissionnaire	Note totale obtenue / 100	Classement des Soumissionnaires
Groupe AIC / OMEGA / AGREBAT	80,531428	1^{er}
Groupe MOSAÏQUE / AM International / BCC	67,930746	2^{ème}

Décision d'attribution :

Suite à l'évaluation susmentionnée, la Commission de Passation des Marchés Publics de la Région de Nouakchott a décidé d'attribuer, à titre provisoire, le marché au **Groupe AIC / OMEGA / AGREBAT**, ayant obtenu la meilleure note, soit **80,531428 %**, et présenté l'offre la moins disante pour un montant global de **neuf millions cent soixante-trois mille ouguiyas toutes taxes comprises (9 163 000 MRU TTC)**.

- **Délai d'exécution : 21 mois**

6. Publication

Conformément à l'article 71 du décret n°2022-083, le présent avis d'attribution définitive, reprenant les dispositions du procès-verbal d'attribution provisoire, est publié dans un délai de sept (7) jours suivant la notification définitive du marché intervenue par lettre n°1166 du 05 Novembre 2025.

Le Président de la CPMP-RN

Mohamed Fouad Barrada

